

OMPI



PLT/A/3/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 novembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT)

ASSEMBLÉE

**Troisième session (2^e session ordinaire)
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2007**

RAPPORT

adopté par l'Assemblée

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/43/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 25, 28, 31 et 32.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 25, figure dans le rapport général (document A/43/16).
3. Le rapport sur le point 25 figure dans le présent document.
4. Mme Anne Rejnhold Jørgensen (Danemark), présidente de l'Assemblée du Traité sur le droit des brevets, a présidé la session.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE
DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS

Applicabilité de certaines modifications du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
au Traité sur le droit des brevets (PLT)

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PLT/A/3/1.

6. À l'unanimité, l'assemblée

i) a adopté le formulaire international type de requête modifié figurant dans l'annexe du document PLT/A/3/1, et a décidé qu'il entrera en vigueur avec effet immédiat; et

ii) a décidé que les modifications des instructions administratives du PCT indiquées dans le document PLT/A/3/1 comme pertinentes sont applicables aux fins du PLT et de son règlement d'exécution avec effet immédiat.

Formulaires internationaux types

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PLT/A/3/2.

8. À l'unanimité, l'assemblée

i) a établi les formulaires internationaux types figurant dans l'annexe du document PLT/A/3/2; et

ii) a décidé que les formulaires visés au point i) entreront en vigueur le 1^{er} avril 2008.

[Fin du document]